

# Table des matières

## 1\_ La poste du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.

- La poste, à travers son histoire, du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle..... p 2
- La poste aux chevaux..... p 10
- La poste aux lettres..... p 17

## 2\_ De la poste aux chevaux à la poste aux lettres, à Triel et sa région.

- Les routes de Paris à Rouen..... p 23
- Le relais de la poste aux chevaux, à Triel..... p 26
- L'autre relais de poste de Triel : l'auberge de l'Image Saint Martin..... p 31
- Le bureau de poste de Triel ..... p 34

## 3\_ Conclusion.

# 1\_ La poste du XIV<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle.

## Les grandes étapes de l'histoire de la poste du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.

### Au temps des messagers.

L'acheminement de messages a longtemps été un service privé, réservé à une élite.

Le Moyen Age a connu plusieurs services postaux : celui du souverain, celui des corps organisés des villes, celui des communautés religieuses et celui des universités.



Le souverain Charles VI (1368-1422) possédait un corps de « chevauchers royaux », mi messagers, mi ambassadeurs, placés sous les ordres du « Grand Ecuyer de France » qu'il rémunérait grassement : 6 sols par jour. Le statut de messager du roi s'accompagnait de nombreux avantages en nature. Ils étaient nourris, lors de leur passage à la cour, sans compter, qu'ils percevaient des indemnités de vêtements et se faisaient rembourser leurs frais de voyage.

Parallèlement aux messagers du roi, un corps de messagers s'est mis en place pour une clientèle spécifique : les universités, les corps des marchands et les communautés religieuses.

Les moines, attachés au service des abbayes, utilisaient les services d'un porteroileau transportant la « rotula », parchemin qui s'allongeait au cours du voyage et sur lequel, chaque couvent notait les nouvelles et événements des communautés.



Portrait de Charles VI : Détail d'une enluminure du Maître de la Mazarine.



L'afflux d'étudiants, venus de tous horizons, suivre les cours de la Sorbonne, encouragea le développement d'un service de messagerie « universitaire ». En 1383, une ordonnance de Charles VI a décrété, que chaque diocèse, devait être desservi par un messenger d'université. Celui-ci était placé sous la protection du roi, ainsi que les professeurs et les étudiants. Son statut l'exonérait de tous les impôts, y compris la taille et les droits d'octroi. Il pouvait aussi se charger de la correspondance des particuliers.

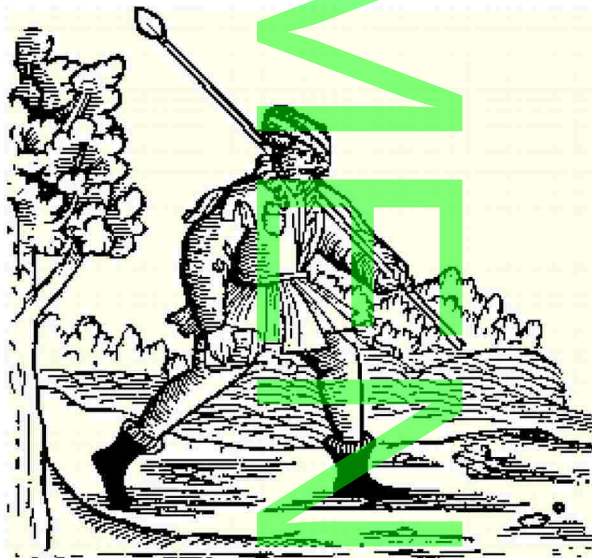


Portrait anonyme (XVe siècle)

En 1464, Louis XI (1423-1483) a créé par l'Edit de Luxies, des relais de postes et a divisé le corps des chevaucheurs des écuries du roi, en deux groupes :

- **La « poste mobile »** : Les « courriers du Cabinet », étaient chargés des missives royales. Ils étaient les seuls à avoir le droit de chevaucher au galop, de nuit comme de jour.
- **La « poste assise »** : Les responsables des relais, futurs « maîtres de poste » fournissaient les chevaux. Les relais étaient espacés de quatre à cinq lieues (16 à 20 km), selon les routes, les reliefs et les nécessités topographiques.

- A la même époque, plusieurs villes se sont dotées de messagers à pied.



Messenger à pied.

## La poste royale, naissance de la poste aux chevaux.

Louis XII (1462-1515) a mis le service des relais, à la disposition des voyageurs, dès 1506.

*Huile sur panneau de bois  
par Jehan Perréal*



## Naissance de la poste aux lettres.

Henri IV (1589-1610) a réglementé les fonctions de la poste aux lettres, en essayant d'en faire un moyen de concurrencer les divers réseaux de messageries privées, qui se partageaient le marché, de plus en plus rémunérateur, du transport des courriers. Il a ouvert officiellement le service postal aux particuliers, contre paiement.



*Portrait en buste par Frans Pourbus, le jeune*

Seuls, les courriers du service postal, faisant appel aux services de poste, avaient le droit de faire galoper leurs chevaux et étaient autorisés à voyager de nuit. Par contre, les messagers privés ne pouvaient aller, qu'au pas ou au trot et ne voyager que de jour.

Le courrier était acheminé d'une grande ville à une autre, via des relais et arrivait dans un bureau local. Les localités, dénuées de bureau de poste, devaient envoyer, à leurs frais des messagers, chercher les correspondances dans les grandes villes, dont ils dépendaient. Non seulement le courrier n'était pas distribué et le destinataire devait venir le récupérer mais encore il lui fallait payer les frais d'expédition.



Dans le même temps, l'organisation et le contrôle de la poste aux chevaux et de la poste aux lettres sont passés sous l'autorité du nouveau « général des postes », Guillaume Fouquet de la Varane (1560-1616) qui a décidé l'ouverture de relais de postes, sur des routes secondaires.

Le passage des routes de poste, au sein des localités, représentait un enjeu économique important, permettant à certains marchands, maîtres de poste, aubergistes de s'enrichir.